

ASSISTANT DE VIE POUR PERSONNES ÂGÉES (AVA)

En France, les personnes âgées de plus de 75 ans passeraient de 6 millions en 2020 à 10 millions en 2040. Ces Seniors vivent seuls à hauteur de 40 % et 85 % d'entre eux entendent vieillir dans leur domicile.

En raison de cet accroissement de la population âgée aspirant, de surcroît, à demeurer dans sa résidence, un leader européen de maisons de retraite a mis au point une offre globale de services à domicile destinée aux seniors. Sa prestation qui consiste à améliorer et sécuriser le bien-être à domicile comprend plusieurs volets :

- Un bilan initial des besoins en matière de santé du senior est réalisé à domicile par une infirmière,
- Un dossier « santé » est mis en ligne sur une plateforme numérique accessible tant aux professionnels de santé qu'à la famille du senior,
- Une adaptation et une sécurisation du domicile du senior sont effectuées,
- Un accompagnement est organisé : assistance présente et distancielle, portage de repas...

Mais l'originalité du concept réside dans la garantie accordée au senior d'avoir toujours le même interlocuteur qualifié «auxiliaire de vie » lequel, outre sa fonction de coordination, assure une présence quotidienne de 4h, 7 jours sur 7.

Cette prestation est, certes, très élargie quant aux services domestiques requis par les seniors mais elle ne couvre pas les services administratifs dont les seniors ont, pourtant, fort besoin.

Le porteur de ce projet très abouti entend déployer 2000 salariés auxiliaires de vie sur le territoire, cette ambition légitime risque d'être contrecarrée en raison de son coût (2000 € mensuels) supporté par le senior désireux de rester chez lui.

Au-delà de cette initiative dont la portée est partielle mais approfondie, le vieillissement de la population devrait conduire à l'apparition d'un nouveau métier libéral : Assistant de Vie pour personnes Âgées (AVA) :

L'objectif : améliorer la qualité de la vie à domicile des seniors par la maîtrise des coûts et un service adapté afin de différer leur entrée en EPHAD.

La fonction : être l'interlocuteur unique du senior lui offrant une prestation complète englobant tant les services domestiques quotidiens, constants que les services administratifs épisodiques ou ponctuels.

La clientèle : les seniors dont l'autonomie est diminuée et dont le soutien familial est insuffisant, trop âgés pour être intégralement indépendants chez eux, trop jeunes pour être totalement assistés et confinés dans un EPHAD.

La rétribution : les honoraires sont fonction des services rendus, parmi la palette proposée, les besoins du senior sont

variables et évolutifs, aussi, la règle est la raison, l'adaptation, le cas par cas.

L'organisation : l'assistant du senior ne peut pas être polyvalent, être concomitamment une infirmière, un aménageur d'intérieur, un gestionnaire de patrimoine... il doit donc déterminer les tâches qu'il se réserve et les fonctions qu'il sous-traite soit par manque de temps, soit par absence de compétence et soit en raison de la réglementation (Avocat, Notaire...).

Le mode opératoire : l'activité, non réglementée, peut être exercée à titre unique, principal ou accessoire ; au début, le temps de son développement, elle peut être menée en complément d'un autre métier puis devenir une occupation à temps complet.

La fiscalité : le statut libéral convient parfaitement à cette activité de coordinateur, tant le régime forfaitaire Micro-BNC que le régime réel de la Déclaration Contrôlée s'appliquent, et pour l'IR et pour la TVA (franchise en base) des seuils de recettes doivent être pris en considération.

Sans être exhaustif, les têtes de chapitre des prestations assumées par l'interlocuteur du senior sont :

Quant aux services domestiques :

Aide à l'aménagement du domicile : détecteur de fumée, barres d'appui, chemin lumineux...

Aide à l'autonomie : présence au lever, au coucher...

Aide-ménagère : entretien de l'habitat, des vêtements...

Aide aux repas : préparation ou livraison des repas...

Aide en lien avec le corps médical : mise en place d'un réseau de professionnels de santé connectés...

Aide par téléassistance : bouton d'alarme, bracelet détecteur de chute...

Aide à la colocation : selon les expériences menées, la cohabitation de sept seniors assistés par deux auxiliaires de vie semble le modèle le plus satisfaisant, humainement et économiquement.

Quant aux services administratifs :

Secrétariat administratif : contrôle des factures et des comptes bancaires, suivi des contrats...

Missions fiscales : déclarations 2042, IFI...

Conseils patrimoniaux : revenus fonciers, location meublée...

Prestations juridiques : droit de la famille, mandat de protection future...

Ainsi, à l'ère où les octogénaires sont appelés à devenir nonagénaires, où les structures trop collectives semblent rejetées, où la rationalisation des charges s'impose, les personnes, dotées des qualités requises pour accompagner des seniors, devraient être incitées à exercer l'activité libérale d'Assistant de Vie pour personnes Âgées (AVA).

Pascal RIGAUD
Expert-Comptable

"SILVER ECONOMY" DATA

304 000 € est le montant du patrimoine des plus de 65 ans en France selon l'Insee, soit 14 % de plus que celui des 25-64 ans
78 % des plus de 65 ans sont propriétaires de leur logement contre 61 % des 25-64 ans

Proportion des plus de 65 ans dans le monde (%) :

	2020	2070
Monde	9,3	18,9
Europe	19,1	28,8
Afrique	3,5	8,3
Asie	8,9	22,8
Amérique Latine	9,3	25,8
Amérique du Nord	16,8	25,8
France	20	50

Evolution de l'espérance de vie (ans) :

	1960	2017
Monde	52,6	72,4
Europe	69,3	81
France	69,9	82,5
Japon	67,7	84,1
Chine	43,7	76,5
Etats-Unis	69,8	78,5

L'âge effectif de départ à la retraite en France est passé de **68 ans** en 1970 à **61 ans** en 2017.

Cet âge est moins élevé que dans d'autres contrées :

	Femmes	Hommes
France	60,5	60,6
Japon	69,3	70,6
Etats-Unis	66,1	67,6
Suède	65,1	66
Royaume-Uni	63,9	65
Allemagne	63,4	63,6
Italie	61	62,4

Evolution de la proportion (%) de la population en âge de travailler (15-64 ans) :

	2020	2070
Europe	64,8	56,9
Japon	59,2	50,5
Chine	70,3	56,3
Etats-Unis	65	58,3
Afrique	56,1	64,6

Dépenses de retraite, santé et protection sociale liées à l'âge en % du PIB :

	Union Européenne	France
Total des dépenses	25,4	31
dont dépenses de retraite	11,9	15

Taux de pauvreté Seniors versus Jeunes (%) :

	France		Union Européenne	
	2008	2018	2008	2018
Seniors (55 - 64 ans)	10,2	6,9	17,1	14,4
Jeunes (16 - 29 ans)	16,1	16,9	18,1	20,2

Taux d'emploi des plus de 55 ans en Europe (%) :

	2018
Suède	77,9
Allemagne	71,4
Danemark	70,7
Royaume-Uni	65,3
Italie	53,7
France	52,1
Union Européenne	58,7

FRANCE : SOLVABILITÉ DES RÉSIDENTS EN EHPAD

1977 € : coût moyen mensuel d'une chambre individuelle en EHPAD

1330 € : montant moyen des pensions de retraite

75 % des 620 000 résidents en EHPAD ont des revenus inférieurs au coût de leur séjour ; 1/3 d'entre eux puisent dans leur épargne, 11 % font appel à leur entourage quant au financement.